



## Programme du développement durable pour l'après 2015 : intégration et importance de l'universalité



### EN BREF

Depuis la conférence de Rio+20<sup>1</sup>, une série de décisions sans précédent prises par les gouvernements a donné lieu à des avancées vers un engagement universel pour parvenir au développement durable. L'année 2015 marquera l'intensification des efforts pour la finalisation du programme mondial, l'examen de sa mise en œuvre, et établir des modalités pour mesurer et suivre les progrès accomplis.



Le dialogue sur le programme de l'après-2015 devra favoriser une convergence des intérêts des gouvernements, du secteur privé et de la société civile des pays développés et en développement. Un programme universel pour parvenir au développement durable et mettre ainsi fin à l'extrême pauvreté et aux inégalités devrait être à la mesure des ambitions exprimées par les responsables mondiaux lors de la conférence Rio+20, lors du sommet (événement spécial) pour les objectifs du millénaire pour le développement en 2013, et du sommet de 2014 réunissant les chefs d'États sur le changement climatique. Sauver la planète, aider les populations à sortir de la pauvreté, et promouvoir la croissance équitable et durable de l'économie sont un seul et même défi. Les solutions à un problème doivent être les solutions à tous les problèmes.

### FAIRE LE BILAN DU PROCESSUS

Lors de ces deux dernières années, le cadre institutionnel pour le développement durable a connu des changements remarquables dont : la mise en œuvre du **Forum politique de haut-niveau** succédant à la Commission du développement durable, le renforcement du mandat du **Conseil économique et social (ECOSOC)** pour préserver la durabilité de l'environnement et le renforcement et la modernisation du Programme des Nations Unies pour l'environnement grâce à, entre autres, la tenue de l'**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA)**<sup>2</sup>.

De plus, le **groupe de travail ouvert (OWG)** de l'Assemblée générale de l'ONU **sur les objectifs de développement durable**<sup>3</sup>, selon un processus consultatif mondial et engageant des parties prenantes multiples, a proposé une série d'objectifs pour le développement durable (ODD) s'inspirant des résultats de la conférence Rio+20 et du Groupe de personnalités de haut niveau sur le Programme de développement durable de l'après 2015 constitué par le Secrétaire général, entre autres. Cela a suscité un intérêt accru pour la plupart des principes directeurs du programme du développement durable réaffirmés à l'occasion de Rio+20 comme la notion d'universalité, l'intégration et la conviction que le réalisation du progrès économique aux dépens de l'environnement et des avancées sociales n'est jamais la recette du succès.

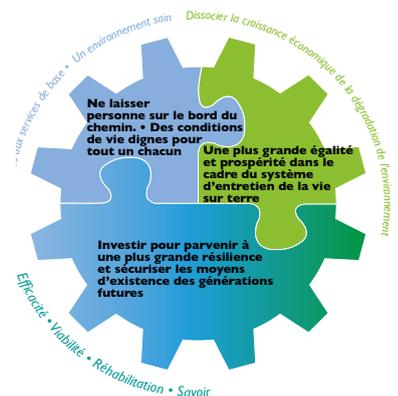
En septembre 2015, les dirigeants du monde devraient se mettre d'accord sur un programme historique de grande ampleur pour les 15 prochaines années. Le rapport de synthèse du Secrétaire général, **La dignité pour tous d'ici à 2030**, ouvre la voie pour encourager les États membres à poursuivre les négociations menant au **Sommet spécial sur le développement durable**, où sera adopté le programme de développement pour l'après-2015. D'ici à 2030 nous pouvons éradiquer la pauvreté et transformer des vies tout en protégeant la planète. La réalisation de ces objectifs et de ces buts ne sera pas aisée, et leur mise en œuvre implique que nos actions collectives et individuelles soient menées de manières plus intégrée et globale.

### LES OBJECTIFS ET LES BUTS DE L'APRÈS 2015

L'Assemblée générale de septembre 2014 a résolu que les ODD proposés par le groupe de travail ouvert deviennent la base principale pour l'intégration des objectifs de développement durable au programme de l'après-2015. Le groupe de travail ouvert a élaboré un ensemble complet de mesures constituées de 17 ODD et de leurs buts respectifs, reflétant les 3 dimensions du développement durable, à savoir : les dimensions sociale, économique et environnementale. Cet ensemble de mesures répond à une série de questions urgentes ou émergentes, ne laisse aucune interrogation en suspens et est universellement applicable.

La nouveauté de cette proposition réside dans sa capacité à former une alliance universelle autour des principaux éléments vecteurs de changement qui définissent la future théorie ainsi que la pratique du développement durable. Bien que cette proposition soit relativement complète, l'ambition n'est pas de couvrir ensemble des questions existantes de façon exhaustive.

En incorporant des problématiques telles que l'éradication de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités au sein et entre les nations, et la réalisation de modèles de consommation et de production durables, le groupe de travail ouvert a émis une recommandation demandant la création de nouveaux objectifs, s'appuyant sur les dossiers non résolus des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) afin de traiter des grandes questions prioritaires abordés lors de la conférence de Rio+20 pour un développement durable axé sur les citoyens.



La convergence entre les ODD et les conclusions de la conférence de Rio+20 peut être démontrée à travers trois concepts unificateurs : **ne laisser personne sur le bord du chemin en garantissant l'égalité et la dignité pour tous, assurer la prospérité en respectant les capacités de la planète Terre, investir dans la réhabilitation des atouts naturels, sociaux et économiques et dans les services d'aujourd'hui et de l'avenir.** Un engagement universel pour le développement durable est la seule façon d'éradiquer la pauvreté de manière irréversible.

Ces aspirations clés et les opportunités existantes reflètent les progrès de la science et les meilleures politiques connues à ce jour. Lorsqu'ils seront adoptés dans leur totalité, les 17 objectifs pourraient transformer le « statu quo » et conduire au développement durable en établissant des liens clairs entre le développement social et économique et la gestion environnementale. Définir des objectifs prioritaires ou en choisir seulement certains pourrait en effet intensifier les difficultés auxquelles nous faisons face à présent.

Il est encore possible de renforcer les objectifs proposés et d'élaborer des indicateurs appropriés afin qu'ils puissent être suivis d'effets. Les principes de base pour atteindre une telle amélioration consistent en :



1. *Tenir compte des trois dimensions du développement durable.* Le degré de complémentarité de chacun des objectifs pourrait être consolidé. Par exemple, concernant les buts liés à la « pauvreté », il faudrait insister sur la correspondance entre la pauvreté et l'environnement ; en ce qui concerne les buts relatifs à la catégorie « santé », il faudrait prendre en considération le lien existant entre la santé et les changements climatiques et environnementaux ainsi que les opportunités offertes par les ressources génétiques et biologiques pour la prévention et le traitement des maladies ; et les objectifs relatifs aux « océans » devraient être liés aux problématiques sociales et économiques à travers la question des moyens de subsistance des populations et le commerce.

L'objectif de la sécurité alimentaire pourrait faire référence aux moyens de subsistance issus de la gestion des propriétés communes, la planification de l'occupation des sols, la qualité et la gestion efficace de l'eau. Plusieurs objectifs pourraient refléter un équilibre entre le développement urbain et rural. Les fondements pour une consommation et une production durables sont pertinents pour de nombreux objectifs tout comme les principes pour une chimie durable qui pourraient contribuer à la réussite de nombreux d'entre eux.



2. *Éliminer la contradiction possible entre les buts à atteindre,* en particulier lorsque ces contradictions apparaissent suite au délai d'exécution ou à l'ampleur des initiatives proposées. Par exemple, doubler la productivité agricole (but 2.3) pourrait se faire aux dépens d'une agriculture durable et résiliente (but 2.4) à moins que ces deux objectifs ne soient poursuivis avec une approche complémentaire. Les objectifs liés au changement climatique ne peuvent être atteints sans l'assurance que les objectifs relatifs à l'énergie ne se concentrent sur l'utilisation de technologies sûres, propres, et à faibles émissions de composés carbone. La surexploitation des ressources planétaires dans le but d'obtenir une croissance économique soutenue finira par compromettre la réalisation de tous les objectifs.



3. *Améliorer la cohérence de l'ambition des buts et des objectifs ainsi que leur force de transformation.* Chacun des objectifs doit systématiquement être fondé sur des conventions et des engagements existants et doit respecter le principe de non-régression comme cela a été annoncé lors de la conférence Rio+20. Il faut que les buts à atteindre correspondent à des résultats spécifiques et soient mieux quantifiés afin de clarifier le niveau d'ambition fixé. En procédant ainsi, il convient de veiller à ce que le degré de particularité, d'exhaustivité, d'universalité et d'ambition précédemment atteint grâce aux négociations menées par le groupe de travail ouvert ne soit pas relégué au second plan.



4. *Réduire les dédoublements parmi les buts à atteindre.* Un certain chevauchement des buts à atteindre permet le renforcement de la cohérence et de l'intégration des objectifs. Néanmoins, plusieurs processus cibles pourraient être fusionnés et placés sous le But 17 (Moyens d'application). Cela pourrait en effet réduire de façon significative le nombre de buts différents. Cependant, quelques lacunes dans la mise en œuvre demeurent. Par exemple, il convient de définir les responsabilités des États membres à encourager la participation d'intervenants multiples (y compris le secteur privé et la société civile). Accorder davantage d'importance à de nouveaux paramètres au-delà du PIB pourrait transformer la manière dont les pays planifient l'avenir.



5. *Élaborer un nombre limité d'indicateurs appropriés.* Un examen minutieux des principes de la gestion axée sur les résultats pourrait entraîner une sélection judicieuse d'indicateurs scientifiques en se basant sur les outils de mesures actuels et en en développant de nouveaux si nécessaire. Les objectifs identiques pourraient faire l'objet d'un suivi par des indicateurs combinés, à la fois qualitatifs et quantitatifs. Afin de renforcer le lien entre les 17 buts à atteindre et pour mesurer efficacement les progrès de la société vers le développement durable, des indices composites ou intégrés pourraient être élaborés, sans néanmoins surcharger les pays d'indicateurs trop nombreux.

Il faut que la voix et l'opinion des différents interlocuteurs continuent à se faire entendre. De riches débats entre les intervenants multiples au sujet des difficultés de la mise en œuvre d'un programme ambitieux est un aspect essentiel pour effectuer la vérification du programme à suivre : est-il exploitable, est-il réalisable, s'appuie-t-il sur des réalisations et des engagements existants ?

## TRANSPOSER UN PROGRAMME MONDIAL EN PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Les expériences passées ont montré que les pays peuvent s'engager pour un programme mondial tout en adaptant le rythme de sa mise en œuvre à leur situation de départ, à leurs priorités, à leurs capacités ainsi qu'à leurs moyens de mise en œuvre, et pour certains, à leur capacité à sauter certaines étapes des trajectoires de développement typiques. Il faudra débattre du principe des responsabilités communes mais différenciées (CBDR) et de son application au programme de l'après 2015 à la fois en termes d'adaptation des buts à atteindre et des indicateurs spécifiques à la situation particulière de chaque pays, (capacités différenciées) et en termes d'incorporation des différents niveaux de soutien à ces objectifs (responsabilités différenciées) grâce à au transfert des technologies, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de compléter l'aide publique au développement. Cependant, si le concept de CBDR était appliqué de manière trop rigide, cela contredirait l'universalité du programme.

Le procédé de mise en œuvre du programme mondial s'est montré remarquable par l'engagement de ces multiples parties prenantes. Suivre la même approche pour établir les programmes nationaux et régionaux augmentera les probabilités de parvenir à un engagement commun liant les trois aspects du développement durable. Une approche inclusive – comprenant les diverses parties prenantes représentant différents domaines d'expertise et d'intérêts – renforcerait la maîtrise et par conséquent la transparence du programme

## MOYENS D'EXÉCUTION

Lorsque les ODD seront combinés avec des moyens d'application et des conditions propices, y compris les aspects essentiels comme le commerce, la finance, les réformes politiques, les technologies de transition, le renforcement des capacités, le suivi et la transparence, ils seront encadrés par des normes universelles, des droits défendus par l'Organisation des Nations Unies qui bâtissent un avenir prometteur pour les générations à venir. Il sera alors nécessaire d'accélérer les débats sur la finance, la technologie, le renforcement et le transfert des capacités, les partenariats mondiaux, le suivi, la présentation de rapports et la responsabilisation afin de pallier les différences sous-jacentes existantes entre les États membres. Il est également crucial d'obtenir un engagement politique autant pour l'élaboration du programme, que pour son exécution.



**Il est nécessaire que la finance publique et privée**, nationale et internationale, se complètent pour appuyer le développement durable. Le Comité d'experts intergouvernementaux sur le financement du développement durable<sup>4</sup> constate que les retours sur investissement associés au développement durable, sont moins intéressants que d'autres, en particulier à court terme. Il est donc indispensable de mettre en place un cadre politique qui encourage des investissements rentables dans les domaines cruciaux du développement durable et qui décourage les investissements non viables. La finance publique internationale est importante mais insuffisante. Les solutions du développement durable impliquent la coopération du secteur privé et des investissements à tous les niveaux, qu'il s'agisse de compagnies, des petites et moyennes entreprises, du secteur informel ou des producteurs traditionnels.

Les ressources nationales sont et demeureront un élément essentiel du financement du développement durable dans tous les pays. Souvent, les mesures prises pour accroître la mobilisation des ressources nationales, à la fois publique et privées, modifient l'ensemble des dispositions visant à encourager le développement durable comme par exemple, la taxation du carbone et d'autres biens nuisibles à l'environnement et à la société, ou l'élimination de subventions préjudiciables telles que les subventions en faveur des combustibles fossiles. En ce qui concerne les économies basées sur les ressources naturelles, les mesures encourageant les activités durables peuvent générer des ressources et des connaissances exceptionnelles. Un environnement et une gouvernance stables, prévisibles et stimulants sont des facteurs décisifs.

**Transformer le paysage financier** est crucial pour un développement durable à long terme. Cela a été pris en compte lors de la définition d'un des buts des ODD : améliorer la réglementation et le contrôle des institutions et des marchés financiers mondiaux. Davantage d'efforts devraient être entrepris pour remédier aux dysfonctionnements de l'économie mondiale et des mécanismes financiers comme la sous-estimation des risques pour l'avenir, et les sous-investissements structurels dans les actifs durables qui contribuent à la dégradation de l'environnement et à l'exclusion sociale<sup>5</sup>. Les innovations existantes dans les pratiques comptables comme la création d'une valeur durable<sup>6</sup>, et la finance privée viable (y compris les obligations viable<sup>7</sup>) permettent aux entreprises et aux investisseurs d'évaluer la viabilité sociale et environnementale.

De plus, il sera essentiel de parvenir à un résultat équilibré lors de la troisième **Conférence internationale sur le financement du développement** en juillet 2015 à Addis-Abeba en Éthiopie, en tenant compte de la complémentarité de toutes les sources de financement du développement durable, sera définitif pour la création et la mise en œuvre du cadre du Programme de développement de l'après 2015, dépassant les limitations du paysage financier actuel.

En 2013 et 2014, plusieurs points ont été examinés en profondeur au cours des quatre séries de dialogues initiées par l'Assemblée Générale, ils sont structurés autour du transfert de technologie : la réforme des droits de propriété internationaux, la conception d'un portail mondial de données et d'une banque de technologies ainsi qu'un mécanisme de facilitation mondial pour le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Bien qu'aucune mesure n'ait encore été prise, les mécanismes de transfert de technologie existants tels que le Centre et réseau de technologie climatique et « En.lighten », qui peuvent servir de référence pour des améliorations ultérieures.

Le groupe de travail ouvert reconnaît la nécessité d'élaborer des **indicateurs relatifs à la viabilité** afin de compléter celui du PIB. Bien que l'initiative « **Inclusive Wealth Accounts Initiative**<sup>8</sup> », par exemple, allie des mesures du capital naturel à celles du PIB, des données de base et des statistiques seront nécessaires, à l'avenir, pour pouvoir mesurer un éventail plus large d'indicateurs désagrégés et permettre à tous les niveaux de la société (des gouvernements au secteur privé en passant par la société civile) de produire des analyses de données sophistiquées.



Il sera également nécessaire de renforcer les capacités techniques et financières, en particulier dans les pays en développement, afin d'obtenir une responsabilité, une transparence et un contrôle plus importants, à l'aide de l'accès du public aux informations et de la pleine participation aux questions présentant une importance cruciale pour celui-ci. La **révolution des données** pourrait offrir de nouvelles possibilités liées à l'innovation, aux progrès techniques et un élan des nouveaux fournisseurs de données publics et privés.



UNEP-Live<sup>9</sup> est une excellente occasion pour créer des mesures de données environnementales efficaces et vérifiables et pour diffuser des informations relatives au développement durable depuis le niveau national jusqu'au niveau mondial. Le PNUE prépare et pilote également une **boîte à outils pour la production de rapports**, un outil en ligne visant à accélérer la transmission d'informations environnementales aux décideurs. En ce qui concerne les ODD, un indicateur ou un objectif clair pour le renforcement des mécanismes de contrôle et de communication existants permettrait d'alléger la tâche des pays en matière de production de rapports.

Au-delà du caractère ambitieux et de la nature transformationnelle des ODD et du programme pour l'après 2015, il est également nécessaire de prêter attention à la création d'un cadre de responsabilisation multisectoriel, pluridimensionnel et à parties prenantes multiples. Les mécanismes de rapports pluridimensionnels, les évaluations thématiques et les examens par les pairs peuvent s'avérer utiles pour partager des expériences et pour convaincre les parties prenantes et les actionnaires des avantages du changement. Les évaluations par des tiers, par l'intermédiaire d'organismes crédibles et indépendants, et les systèmes d'observation terrestre peuvent compléter de tels mécanismes d'information.

La **transparence du secteur privé** sera essentielle à la mise en œuvre du programme pour l'après 2015. Avec une disponibilité croissante d'informations de qualité, les rapports sur la viabilité des entreprises représentent des outils potentiels pour générer et mesurer les progrès de la contribution des compagnies. Les performances des entreprises pourraient renforcer la responsabilité du secteur privé afin d'atteindre les objectifs de ce Programme mondial<sup>10</sup>. A cet effet, un nombre croissant de gouvernements ont encouragé la production de rapports sur la viabilité des entreprises à travers différents instruments de réglementation<sup>11</sup>.

Il sera nécessaire de revoir nos **structures institutionnelles aux niveaux mondiaux, régionaux et nationaux** afin d'assurer leur capacité et leur efficacité à mettre en œuvre le programme du développement durable pour l'après 2015. Clarifier le rôle du forum politique de haut niveau en rapport avec les autres entités, telles que l'UNEA, sera crucial pour assurer un programme de l'après 2015 exploitable. Afin de consolider les acquis établis par les OMD et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), il est nécessaire d'engager des mesures d'incitations pour la coopération intersectorielle à tous les niveaux, ainsi que la clarification des rôles et des responsabilités. Les institutions doivent être prêtes à réviser les plans de travail et les plans-cadres afin de saisir, par exemple, les opportunités émergentes issues de la disponibilité de connaissances, de technologies et d'outils nouveaux. Les mécanismes de participation, le dialogue social et tirer parti de la puissance de l'Internet devraient devenir monnaie courante. La transparence et la participation à l'élaboration des politiques, la budgétisation, la prestation de services et la surveillance peuvent contribuer à renforcer la responsabilisation. Au niveau régional, il est nécessaire d'initier une coopération sur les défis communs, les questions transfrontalières et l'échange des meilleures pratiques.

## CONCLUSION

Les discussions initiées par le groupe de travail ouvert dont la profondeur, l'ouverture et la richesse se sont révélées remarquables, doivent être poursuivies au cours de l'année à venir afin de créer un programme du développement durable pour l'après 2015 « ambitieux, universel, applicable et réalisable » selon les mots prononcés lors de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le programme devra également intégrer pleinement « les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable de manière cohérente, respectueuse, globale et équilibrée, y compris les objectifs de développement durable globaux et orientés vers l'action »<sup>12</sup>

Il sera nécessaire d'effectuer des transformations en dehors des sentiers battus dans des domaines critiques comme les paysages financiers et technologiques grâce à des formules novatrices visant à corriger les dysfonctionnements existants, approfondir les engagements pris, et élargir la gamme de solutions disponibles. Le programme devrait mettre à profit et renforcer les engagements, les accords et les conventions existants. Des méthodes permettant de mieux mesurer et évaluer les trois dimensions à prendre en compte sont en cours d'évolution et ces efforts doivent se poursuivre. Outre de meilleurs outils techniques, l'apprentissage des bonnes pratiques aidera à atteindre le meilleur programme du développement durable pour l'après 2015 possible.

## Notes

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, 2012 : <http://www.uncsd2012.org/index.html>

<sup>2</sup> Site internet de l'UNEA : [www.unep.org/unea](http://www.unep.org/unea)

<sup>3</sup> Site internet du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable : OWG SDG <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1300>

<sup>4</sup> Rapport du Comité d'experts inter-gouvernementaux sur le financement du développement durable, 2014. [http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4588FINAL%20REPORT%20\(CESDF\).pdf](http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4588FINAL%20REPORT%20(CESDF).pdf)

<sup>5</sup> Enquête financière du PNUE, Octobre 2014. [http://www.unep.org/inquiry/Portals/50215/Documents/Inquiry\\_Summary2\\_Insights\\_v3.pdf](http://www.unep.org/inquiry/Portals/50215/Documents/Inquiry_Summary2_Insights_v3.pdf)

<sup>6</sup> Par exemple, l'indice de création de valeur fournit un procédé de quantification des performances non-tangibles et non financières sur des questions telles que : l'innovation, la qualité, la relation client, les capacités de gestion, les alliances, la technologie, la valeur de marque, les relations avec les employés, l'environnement et les questions communautaires. Voir : « L'indice de valeur de la création : la quantification de la valeur intangible »

<sup>7</sup> Par exemple, voir les dernières notes du Pacte mondial des Nations Unies et ses partenaires : <https://www.unglobalcompact.org/news/1341-09-17-2014>

<sup>8</sup> Une initiative conjointe du PNUE, du Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires (IHDP) et d'Université des Nations-Unies (UNU). Le rapport de l'année 2012 lancé à Rio+20, par exemple, indique qu'au cours de la période visée, les ressources naturelles par habitants ont diminué de 33% en Afrique du Sud. Cependant, l'économie Sud-africaine a augmenté de 24% lorsqu'elle est mesurée selon le PIB. Toutefois, lorsque la performance de l'Afrique du Sud est mesurée par l'indice de richesse globale (WVI), elle a diminué de 1%. Sources : [http://www.unep.org/pdf/IWR\\_2012.pdf](http://www.unep.org/pdf/IWR_2012.pdf)

<sup>9</sup> Weblink to UNEP-Live: <http://uneplive.org/>

<sup>10</sup> Par exemple, voir l'initiative du PNUE pour l'évaluation de la qualité des informations environnementales diffusées dans les rapports de viabilité des entreprises : <http://www.unep.org/resourceefficiency/Business/SustainableandResponsibleBusiness/CorporateSustainabilityReporting/MERITAS/tabid/794770/Default.aspx>

<sup>11</sup> Par exemple par le « Groupe des amis du paragraphe 47 » du document final de Rio + 20 [www.unep.org/GoFParag47](http://www.unep.org/GoFParag47)

<sup>12</sup> Résolution I/1 de l'UNEA